

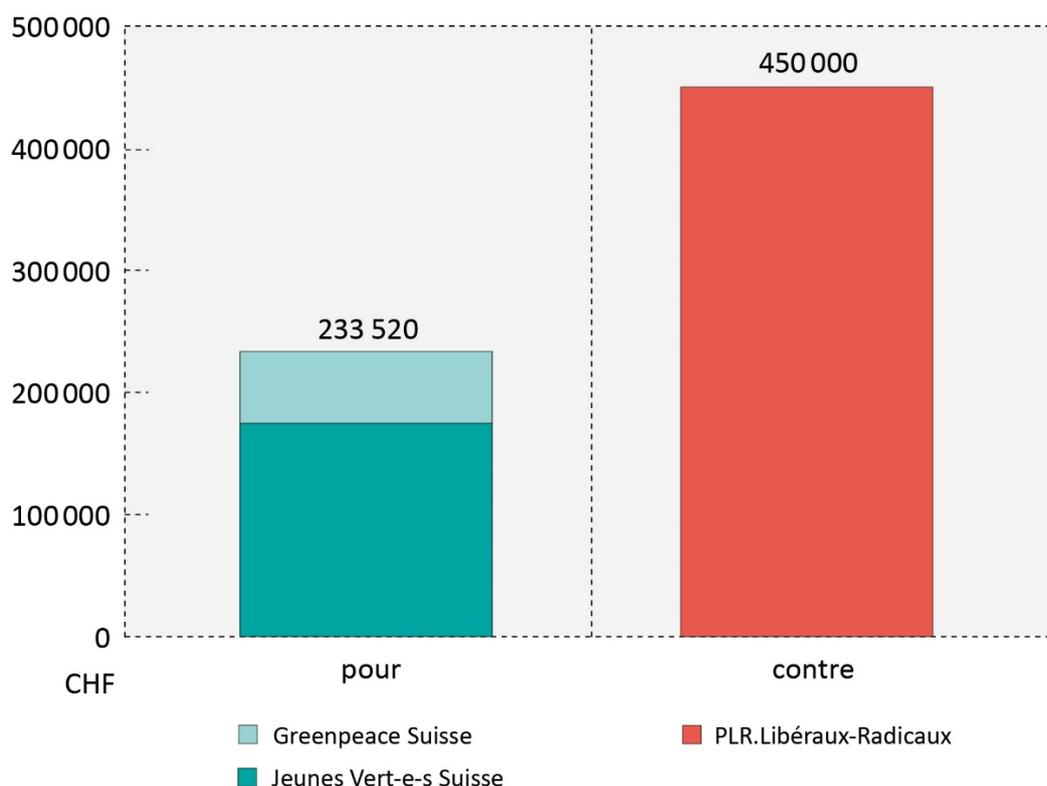


Transparence du financement de la vie politique – les recettes budgétisées pour la votation populaire du 9 février 2025 sont disponibles

Le 9 février 2025, un objet sera soumis à votation. Les acteurs faisant campagne dont les dépenses dépassent 50 000 francs doivent déclarer leur financement. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) publie les chiffres déclarés par celles-ci 30 jours avant les votations fédérales. Les recettes budgétées sont publiées de manière détaillée dans le [registre électronique](#) du CDF. À la date du rapport, un montant total approximatif de 0,68 millions de francs a été déclaré.

Les recettes budgétisées pour la votation populaire du 9 février 2025

Initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »



Source: CDF

Les actrices et acteurs politiques sont responsables de l'exactitude des données déclarées.

Berne, le 10 janvier 2025